

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

PORTZAMPARC

SA au capital de 5 033 368,08 €

Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS

399 223 437 R.C.S Paris

Exercice social du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**Comptes sociaux approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2026****I. Compte de résultat au 31 décembre 2025**

(En milliers d'Euros)

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Intérêts et produits assimilés	2.A	14 697	23 259
Intérêts et charges assimilées	2.A	(8 673)	(17 239)
Revenus des titres à revenu variable	2.B	-	112
Commissions (produits)	2.C	53 958	47 995
Commissions (charges)	2.C	(16 816)	(14 885)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.D	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	2.E	321	297
Autres charges d'exploitation bancaire	2.E	(86)	(80)
PRODUIT NET BANCAIRE		43 401	39 459
Frais de personnel	5.A	(23 079)	(22 173)
Autres frais administratifs		(13 949)	(13 875)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(90)	(134)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 283	3 277
Coût du risque	2.F	(119)	(19)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 164	3 258
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2.G	(430)	(305)
Reprises ou dotations nettes aux provisions réglementées		5	17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		5 739	2 970
Impôt sur les bénéfices	2.H	(1 571)	(804)
RESULTAT NET		4 168	2 166

II. Bilans et hors bilan au 31 décembre 2025
(En milliers d'Euros)

<i>En milliers d'euros, au</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Créances sur les établissements de crédit	3.A	786 600	802 599
Opérations avec la clientèle	3.B	1 120	824
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.C	5	5
Participations et autres titres détenus à long terme	3.C	748	849
Parts dans les entreprises liées	3.C	12 456	12 886
Immobilisations incorporelles	3.D	1 708	1 708
Immobilisations corporelles	3.D	128	213
Autres actifs	3.E	21 525	19 693
Comptes de régularisation	3.F	12 032	13 828
TOTAL ACTIF		836 322	852 605
DETTES			
Dettes envers les établissements de crédit	3.A	388 076	389 303
Opérations avec la clientèle	3.B	397 774	417 303
Autres passifs	3.E	15 591	16 498
Comptes de régularisation	3.F	10 122	7 495
Provisions	3.H	6 405	6 352
TOTAL DETTES		817 968	836 951
CAPITAUX PROPRES	6.B		
Capital souscrit		5 033	5 033
Prime d'émission		4 908	4 908
Réserves		4 245	3 547
Résultat de l'exercice		4 168	2 166
TOTAL CAPITAUX PROPRES		18 354	15 654
TOTAL PASSIF		836 322	852 605
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de garantie	4.B	3 347	18 630
Engagements sur titres	4.B	7 610	8 034
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.A	368 000	-
Engagements de garantie	4.B	2 640	17 833
Engagements sur titres	4.B	7 610	8 034

III. Annexes

FAITS MARQUANTS

En 2025, les principaux indices boursiers mondiaux ont poursuivi leur tendance à la hausse pour la troisième année consécutive, portés par la dynamique de l'économie US et les perspectives de redémarrage de l'économie de la zone Euro en lien avec les effets de l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE et le plan d'investissements et dépense dans la défense de l'Allemagne notamment. L'inflexion de la politique monétaire US malgré une inflation proche des 3% et le contexte géopolitique tendu restent des points de vigilance.

Cette poursuite de la hausse des actions initiée en 2023, combinée à l'accélération de la transformation du modèle de distribution des conseils par notifications digitales a été favorable aux revenus de l'activité Clientèle Privée de Portzamparc, en particulier aux revenus transactionnels de l'activité Conseil. Parallèlement l'effet performance de l'ordre de 9% sur les assets a entraîné une hausse des revenus sur encours malgré des revenus d'intérêts qui restent globalement stables.

Le segment des small cap en Europe et en France en particulier, reste pénalisé par une aversion aux risques persistante. Néanmoins, la forte revalorisation du cours des actions de ce segment, laisse présager une reprise forte pour 2026. Dans ce contexte néanmoins, le dispositif Corporate & Institutionnels de Portzamparc résiste bien, grâce à son partenariat avec BNP Paribas, la diversité de ses opérations financières et sa plateforme de distribution Européenne.

Portzamparc a profité du contexte favorable à ses activités Clientèle Privée et des premiers effets de l'évolution du modèle opérationnel du Conseil.

Par ailleurs, l'activité de Gestion sous Mandat a basculé sur une tarification dite All In, entièrement basée sur les encours et de fait renoncé à facturer des commissions de courtage sur les ordres. Ce la permet de rééquilibrer sensiblement le ratio revenus sur encours / revenus transactionnels.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX**NOTE 1 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR PORTZAMPARC SA**

Les comptes de Portzamparc SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements bancaires tels que figurant dans les règlements suivants :

- *ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date,*
- *ANC n°2014-03 du 5 juin 2024 relatif au Plan Comptable Général et les règlements l'ayant modifié depuis cette date, dont les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 Juillet 2023 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (sans impact sur l'exercice).*

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale y compris les intérêts courus non échus.

Les créances sont réparties entre les encours sains et douteux

- Créances saines : tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines, et demeurent dans leur poste d'origine. Ces créances ne font pas l'objet d'une dépréciation.
- Créances douteuses : ce sont les créances de toute nature, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
 - Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur.
 - Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.
- Créances douteuses compromises : sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

TITRES

- **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Figure dans cette rubrique des certificats d'association émis par le Fonds de Garantie des Dépôts et de résolution (FGDR) qui ont les caractéristiques suivantes :

- Titres non admis à la négociation sur des marchés réglementés
- Absence de plus-values latentes
- Durée résiduelle supérieure à 5 ans
- Titres émis par un organisme de service public
- Titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

- **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable », à l'exception des revenus des Sociétés Civiles Immobilières qui sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits d'exploitation bancaire ».

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de ces parts dans les entreprises liées est déterminée annuellement, et est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'entité, tels qu'ils résultent des plans à moyens termes établis pour les besoins du pilotage. Cette évaluation s'appuie sur les prévisions établies par la direction ainsi que le choix des paramètres financiers retenus : taux d'actualisation et de croissance.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à sa valeur comptable, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts ne sont en revanche pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- les acquisitions de logiciels : ils font l'objet d'un amortissement selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel dans un délai maximal de 3 ans.

Quant aux coûts de maintenance de logiciels, ils sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initiale.

- Les acquisitions de fonds de commerce : ils ont pour origine des opérations d'acquisitions et de restructurations désormais très anciennes, et compte tenu des éventuelles différences de méthode comptable de traitement de leur perte de valeur, il convient de distinguer :
 - Les fonds de commerce ayant fait l'objet d'un amortissement et dont la Valeur Nette Comptable est désormais nulle ;
 - Les fonds de commerce n'ayant pas fait l'objet d'un amortissement mais d'une dépréciation et dont la Valeur Nette Comptable n'est pas nulle. Pour ces derniers, compte tenu de l'impossibilité de les valoriser individuellement, un impairment test est effectué annuellement en comparant leur valeur nette comptable à la valeur de la société à partir des perspectives de rentabilité de l'entreprise (Discounted Cash Flow).

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par le matériel informatique, le mobilier, les installations et agencements. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire. En particulier, les durées d'amortissement sont de 20 ans pour les installations générales et techniques, de 10 ans pour les agencements et de 5 ans pour le matériel informatique.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

En ce qui concerne les principales catégories de comptes propres aux Entreprises de Crédit et d'Investissement, les méthodes comptables appliquées sont les suivantes :

COMPTES DE NEGOCIATIONS ET DE REGLEMENTS

Ces comptes enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées.

Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

OPERATIONS DE TRANSACTIONS SUR TITRES

Les titres de transaction, acquis en vue d'une cession à court terme, sont comptabilisés au bilan en opérations de transactions sur titres. Ils sont évalués à la valeur du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé en date de clôture dans les résultats de l'exercice. Ce principe s'applique aux titres figurant au poste "erreurs et omissions".

OPERATIONS DE PLACEMENT

Les titres de placement, acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à 6 mois, sont enregistrés au bilan à leur prix d'achat hors coupon couru. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués par rapport à leur valeur de négociation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Portzamparc enregistre comptablement ses impôts différés depuis 2010.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, Portzamparc comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Enfin, la société Portzamparc fait partie du groupe fiscal BNP Paribas depuis le 01 Janvier 1996.

AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de Portzamparc SA sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.
- Les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité. Elles résultent notamment de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par des compléments de retraite bancaire et par les primes de fin de carrière. Ils font l'objet d'évaluations actuarielles tenant

compte d'hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. A compter du 1er janvier 2013 PORTZAMPARC applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires (méthode 2). Ainsi, les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont désormais comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

- Les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les courtages et commissions sont comptabilisés aux dates de réalisation des opérations pour leur montant net de remises

OPERATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les produits perçus et les charges payées en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du jour de leur perception ou de leur paiement.

Les produits et les charges courus en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

NOTE 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

2.A MARGE D'INTERETS

En milliers d'euros	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	14 697	(8 673)	23 259	(17 239)
Comptes à vue, prêts et emprunts	14 697	(8 673)	23 259	(17 239)
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	14 697	(8 673)	23 259	(17 239)

2.B REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Parts dans les entreprises liées	-	112
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	-	112

Les dividendes reçus en 2024 ont été versés par notre filiale Portzamparc Gestion qui n'a pas procédé à distribution sur l'exercice 2025.

2.C COMMISSIONS

En milliers d'euros	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	1 506	(501)	833	(301)
Prestations de services financiers	52 452	(16 315)	47 162	(14 584)
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	53 958	(16 816)	47 995	(14 885)

2.D GAINS NETS SUR LES OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

En milliers d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Instruments financiers de taux et opérations sur titres de transaction à revenu fixe	-	-
GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGATION	-	-

2.E AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Autres Produits d'exploitation bancaire	321	297
QP op. exploit non banc faites en commun	297	297
Autres produits d'exploitation divers	24	-
Autres Charges d'exploitation bancaire	(86)	(80)
Charges diverses d'exploitation bancaire	(86)	(80)
GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGATION	235	217

La quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun est relative à la distribution de résultat perçue de notre filiale, la SCI Lilas Brasserie.

2.F COUT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de Portzamparc SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties.

En milliers d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(119)	5
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	(24)
COÛT DU RISQUE	(119)	(19)

En milliers d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Solde au 1er janvier	1 685	1 690
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	119	(5)
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	1 804	1 685

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Provisions déduites de l'actif	1 804	1 685
Relatives aux créances sur la clientèle (note 3.b)	1 464	1 480
Relatives aux autres comptes de régularisation débiteurs douteux (note 3.f)	340	205
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	1 804	1 685

2.G GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Parts dans les entreprises liées	-	(430)	-	(305)
Provisions	-	(430)	-	(305)
TOTAL	-	(430)	-	(305)
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS		(430)		(305)

2.H IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Impôt courant de l'exercice	(1 652)	(970)
Impôt différé de l'exercice	81	166
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(1 571)	(804)

La société Portzamparc supporte la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elle aurait subi en l'absence du régime d'intégration fiscale.

Aucune différence comptable n'est induite par le régime d'intégration fiscale.

Aucun déficit reportable n'a été constaté par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

3.A CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Prêts et créances	786 600	802 599
Comptes ordinaires débiteurs	429 192	424 357
Comptes à terme et prêts	357 408	378 242
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	786 600	802 599
dont créances rattachées	4 787	5 839
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	786 600	802 599

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dépôts et emprunts	388 076	389 303
Comptes ordinaires créditeurs	16 199	-
Comptes à terme et emprunts	371 877	389 303
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	388 076	389 303
dont dettes rattachées	624	977

3.B OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Prêts et créances	2 486	2 308
Comptes ordinaires débiteurs	2 486	2 308
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION - ACTIF	2 486	2 308
dont créances douteuses non compromises	43	63
dont créances douteuses compromises	1 421	1 421
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 2.f)	(1 464)	(1 484)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE NETTES DE DÉPRÉCIATION - ACTIF	1 120	824

Le total des prêts et créances sur la clientèle, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En milliers d'euros, au 31 décembre	Clientèle Financière	Sociétés	Entrepreneurs	Particuliers	Autres non Financiers	Total 2025	Total 2024
Encours sains	-	27	-	1 093	-	1 120	820
Encours Douteux	-	-	-	-	-	-	4
Total	-	27	-	1 093	-	1 120	824

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dépôts	397 774	417 303
Comptes ordinaires créditeurs	225 843	244 104
Comptes d'épargne à régime spécial	171 931	173 199
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF	397 774	417 303

Les Plans d'Épargne en Actions ouverts par les clients de Portzamparc dans ses livres constituent l'intégralité du poste Comptes d'épargne à régime spécial.

3.C TITRES DETENUS

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Participations et ATDLT	748	748	849	849
<i>dont provisions</i>	(6)		(6)	
Participations et autres titres détenus à long terme	748	748	849	849
Parts dans les entreprises liées (1)	12 456	17 722	12 886	12 886
<i>dont provisions</i>	(1 552)		(1 122)	
Parts dans les entreprises liées	12 456	17 722	12 886	12 886

(1) Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble de consolidation (C. Com art. R 123-196-9°).

3.D IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'ensemble des titres détenus est composé exclusivement de titres d'entreprises non-côtées et sont détenus dans une perspective de détention à long terme.

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	1er janv. 2025	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31 Déc. 2025	1er janv. 2025	Dotations	Reprises	Autres variations	31 Déc. 2025	31 Déc. 2025	31 Déc. 2024
Participations et ATDLT (note 3.c)	855	-	(101)	-	754	6	-	-	-	6	748	849
Parts dans les entreprises liées (note 3.c) (1)	14 008	-	-	-	14 008	1 122	430	-	-	1 552	12 456	12 886
<i>dont mali de fusion sur parts dans les entreprises liées</i>	8 471	-	-	-	8 471	1 122	430	-	-	1 552	6 919	7 349
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 863	-	(101)	-	14 762	1 128	430	-	-	1 558	13 204	13 735

(1) La valeur brute des parts dans les entreprises liées est constituée des valeurs historiques d'acquisition des titres pour un montant de 5 537 K€, et du mali de fusion relatif à la fusion absorption de la société Portzamparc Société de Bourse intervenue en 2019, pour un montant 8 471 K€. Ce mali de fusion est affecté aux titres des sociétés Portzamparc Gestion et SCI Lilas Brasserie et fait l'objet d'un impairement test annuel. Il est déprécié au 31/12/2025 à hauteur de 1 552 K€ pour la partie relative aux titres de la société Portzamparc Gestion.

3.E AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	114	302
Impôts différés - actif	2 024	1 943
Autres actifs divers	19 387	17 448
<i>Dépôts et cautions</i>	8 233	7 290
<i>Etat et Collectivités</i>	713	1 287
<i>Autres comptes débiteurs</i>	1 088	660
<i>Titres et valeurs reçus en pension (1)</i>	9 353	8 211
AUTRES ACTIFS	21 525	19 693
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	100	134
Autres passifs divers	15 491	16 364
<i>Fournisseurs</i>	405	3 614
<i>Dépôts et cautions</i>	4 656	3 037
<i>Etat et Collectivités</i>	2 127	2 383
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	8 233	6 995
<i>Autres comptes créditeurs</i>	70	335
AUTRES PASSIFS	15 591	16 498

3.F COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits à recevoir (1)	8 640	3 370
Autres comptes de régularisation débiteurs (2)	3 403	9 834
Charges constatées d'avance	329	829
Provision autres comptes de régularisation débiteurs douteux	(340)	(205)
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	12 032	13 828
Charges à payer	9 816	7 071
Produits constatés d'avance	153	173
Autres comptes de régularisation créditeurs	153	251
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	10 122	7 495

- (1) Produits à recevoir constitués de commissions de placement sur OPCVM, de commissions de courtier en assurance et droits de garde et frais de gestion de la clientèle.
- (2) Dont 9 568 210.99 EUR fin 2024 et 2 960 401.25 EUR fin 2025 sur le compte Copartis pour couvrir l'activité quotidienne.

3.G IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025			31 décembre 2024
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	2 166	(2 166)	-	-
Fonds de commerce	10 327	(8 619)	1 708	1 708
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 492	(10 785)	1 708	1 708
Équipement, mobilier, installations	1 501	(1 373)	128	213
IMMONILISATIONS CORPORELLES	1 501	(1 373)	128	213

3.H PROVISIONS

En milliers d'euros, au	31 décembre 2024	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2025
Provisions pour engagements sociaux	5 750	459	(751)	-	5 458
Autres provisions					
▪ liées à des opérations bancaires et assimilées	200	-	-	-	200
▪ non liées à des opérations bancaires	402	345	-	-	747
PROVISIONS	6 352	804	(751)	-	6 405

NOTE 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET DE TITRES**4.A ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT**

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Établissements de crédit	368 000	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	368 000	-

* Engagements de financement reçus correspond au financement de l'emprunt reçu de BNP Paribas SA pour 368 000 K€.

4.B ENGAGEMENTS DE GARANTIE ET DE TITRES

En milliers d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Établissements de crédit	3 347	18 630
Clientèle	7 610	8 034
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	10 957	26 664
Établissements de crédit	2 640	17 833
Clientèle	7 610	8 034
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	10 250	25 867

Les engagements Hors Bilan sont composés :

* Engagements de garantie :

-Engagements sur des opérations financières en-cours à la clôture de l'exercice pour 2 640 K€.
Engagement donné de récolter sur le marché le nombre de titres prévu par les opérations (OPA/OPR) en contrepartie d'un engagement reçu de la clientèle d'acquérir lesdits titres.

-Engagements au titre du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de paiement irrévocable (EPI) pour 707 K€.

* Engagements sur titres : engagements au titre de l'activité de Service de Règlement Différé (SRD) pour un montant de 7 610 K€.

NOTE 5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL**5.A FRAIS DE PERSONNEL**

En milliers d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Salaires et traitements	(13 498)	(12 879)
Charges sociales et fiscales	(7 723)	(7 766)
Participation et intéressement des salariés	(1 858)	(1 528)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(23 079)	(22 173)

Conformément à la législation, le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance n'est pas fourni car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

L'effectif de Portzamparc SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Portzamparc	165	165
dont cadres	156	154
Non cadres	9	11
TOTAL Portzamparc	165	165

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie tel que défini à l'article D 123-200 du code de commerce.

NOTE 6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**6.A OPERATIONS REALISEES SUR LE CAPITAL**

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 302 024	1,17	5 033 360			
NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2024	4 302 024	1,17	5 033 368			
NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2025	4 302 024	1,17	5 033 368			

Au 31/12/2025, les actions composant le capital social de la société sont entièrement libérées et toutes de même catégorie.

6.B TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2025

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Réserves légales	Résultat de la période	Autres réserves	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	5 033	4 908	518	(717)	3 763	13 505
Autres variations	-	-	-	717	(717)	-
Amortissement dérogatoire	-	-	-	-	(17)	(17)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	2 166	-	2 166
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	5 033	4 908	518	2 166	3 029	15 654
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	(1 463)	(1 463)
Autres variations	-	-	-	(2 166)	2 166	-
Amortissement dérogatoire	-	-	-	-	(5)	(5)
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	4 168	-	4 168
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025	5 033	4 908	518	4 168	3 727	18 354

6.C INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En milliers d'euros, au	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
France	786 600	802 599	1 120	824	787 720	803 423
TOTAL DES EMPLOIS	786 600	802 599	1 120	824	787 720	803 423
France	388 076	389 303	397 774	417 303	785 850	806 606
TOTAL DES RESSOURCES	388 076	389 303	397 774	417 303	785 850	806 606

6.D ECHEANCES DES EMPLOIS ET RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Dont provisions	Total
Emplois							
Créances sur les établissements de crédit	432 013	23 853	51 533	205 200	74 000	-	786 600
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	2 584	-	-	-	-	(1 464)	1 120
Ressources							
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales et CCP	16 823	371 253	-	-	-	-	388 076
Opérations avec la clientèle	225 843	-	-	171 931	-	-	397 774

6.E EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Le 28 février 2026, un conflit armé a éclaté entre l'Iran et les Etats-Unis, alliés à Israël. Portzamparc n'est pas présente au Moyen-Orient et n'est pas directement exposée au conflit. Les impacts sur la société des conséquences économiques de la crise ne semblent pas significatifs à la date d'arrêté des comptes.

6.F L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 ET LA MISE EN DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 24 avril 2026 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

En milliers d'euros	
Résultat net de l'exercice	4 167 746
Report à nouveau bénéficiaire	-
TOTAL À AFFECTER	4 167 746
Dividende	4 129 943
Report à nouveau	37 803
TOTAL AFFECTÉ	4 167 746

Le montant global du dividende est de 4 130 milliers d'euros, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social de Portzamparc SA au 31 décembre 2025. Le dividende unitaire est fixé à 0,96 euros par action.

6.G PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE PORTZAMPARC SA

	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Quote-part de capital détenue
			en milliers de devises				en milliers d'euros (*)				en %

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de PORTZAMPARC**1. Filiales (détenues à + de 50%)**

LILAS BRASSERIE -SCI	411769060	EUR	15	507	312	404	15	507	312	404	99% ⁽¹⁾
13 rue de la Brasserie 44100 Nantes											
PORTZAMPARC GESTION	326991163	EUR	308	164	1 963	5 752	308	164	1 458	5 732	100% ⁽¹⁾
10 rue Meuris 44100 Nantes											

2. Participations (détenues entre 10 et 50%)

(*) conversion au cours du 31/12/2025

(1) données sociales au 31 décembre 2025

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations**Valeur Comptable des titres détenus**

Valeur brute	5 537	-	-	-
Valeur nette	5 537	-	-	-

6.H HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant hors taxe, en milliers d'euros	Deloitte		Ernst & Young et Autres		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	37	92%	58	79%	94	84%
Services autres que la certification des comptes	3	8%	15	21%	18	16%
TOTAL	40	100%	73	100%	112	100%

IV. Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025	4 167 746,30 €
A titre de dividendes aux actionnaires, soit 0,96 € par action	4 129 943,04 €
Et le solde, soit	37 803,26 €
En totalité au compte « Report à nouveau »	

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques qui exerceraient l'option pour le barème progressif, à un abattement de 40% calculé sur la totalité de son montant.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée prend acte qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2022	2 968 396,56 €	-
31 décembre 2023	Néant	-
31 décembre 2024	1 462 688,16 €	-

V. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'Assemblée Générale de la société Portzamparc,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Portzamparc relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Résumé des principes comptables appliqués par Portzamparc SA » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application de nouveaux règlements ANC.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de la société Portzamparc Gestion dans les parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Notre réponse
Votre société porte à son bilan des parts dans les entreprises liées pour un montant brut de K€ 14 008, dont 68 % sont relatives à la société Portzamparc Gestion. Chaque année, un test de dépréciation des titres est effectué. Lorsque la valeur d'usage des titres de la société Portzamparc Gestion est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation à due concurrence est constatée, comme indiqué dans le paragraphe « Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme » de la note 1. de l'annexe aux comptes annuels. La valeur recouvrable est définie comme la valeur d'utilité elle-même calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par la société Portzamparc Gestion, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage. L'évaluation de la valeur recouvrable requiert donc des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des paramètres financiers retenus (taux d'actualisation et de croissance), tel qu'indiqué dans la note 3.d de l'annexe aux comptes annuels. Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des titres de la société Portzamparc Gestion comme un point clé de l'audit, en raison de la forte sensibilité des modèles de calcul aux prévisions et paramètres financiers retenus.	Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté en un examen critique des modalités de mise en œuvre par la direction des tests de dépréciation permettant de déterminer la valeur des titres de la société Portzamparc Gestion. Nous avons : ▶ pris connaissance de la gouvernance, et notamment du dispositif de contrôle interne, encadrant le processus d'élaboration des tests de dépréciation ; ▶ apprécié la cohérence entre les données utilisées dans les projections de flux et les données utilisées pour les besoins de pilotage figurant dans les budgets présentés à la gouvernance ; ▶ évalué la fiabilité des modalités de calcul de la valeur d'utilité ; ▶ examiné les tests de sensibilité des valeurs d'utilité aux principaux paramètres et hypothèses retenus pour les définir.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Portzamparc par votre assemblée générale du 14 mai 2012 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 29 mai 2024 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Stéphane Collas

Hassan Baaj

VI. Rapport de gestion

Une copie du rapport de gestion peut être obtenue sur simple demande adressée au siège social.